

*2 infos*

1998



Bulletin d'information

ZETTING - DIEDING

## ETS PAUL RISSE

Toutes boissons



Rue du Champ-de-Mars  
57200 SARREGUEMINES

Tél. : 03 87 95 14 52

Fax : 03 87 95 54 50

## MADISLOR S.A R.L.

à votre service depuis 1976

*Fabrication de Produits d'entretien,  
Désodorisants, Cosmétiques  
Essences pour Sauna et Hammam  
Produits spéciaux pour baignoire balnéo, solarium*



34, rue du Maire Jamann

57115 ZETTING

Tél. 03 87 02 38 14 - Fax : 03 87 02 24 77

Tél. voit. : 06 08 77 70 05

# P. FIACRE



**PEINTURE • ISOLATION  
RAVALEMENT DE FAÇADES**

10, rue de l'Eglise  
57200 WOELFLING

Tél. 03 87 02 38 24

AGENCE DE VOYAGES  
**inter-tours**



Organisation de voyages toutes destinations

AUTOCARS

☎ 03 87 95 01 23

**SOTRAM**



122, route de Bitche - B.P. 40008

57218 SARREGUEMINES

Fax : 03 87 95 42 08

- CARRELAGES
- MARBRES
- FAÏENCES

**Alex PETERMANN**

9, RUE ALBERT 1<sup>ER</sup>

57520 GROSLIEDERSTROFF

Tél. 03 87 09 07 75

SOCIETE D'EXPLOITATION

**FETIQUE  
CHAUFFAGE**

S.A R.L. au capital de 50 000 F

49, rue du 8<sup>ème</sup> ZOUAVES

57200 REMELFING

Tél. : 03 87 98 53 30

Fax : 03 87 98 04 38

S.A R.L.

**TPDL**

TRAVAUX PUBLICS

18, rue des Abeilles

57115 ZETTING

☎ 03 87 02 22 76

**HOSPITALISATION A DOMICILE**



*Location de fauteuil roulant, lit électrique.  
Vente de couchers et alèses pour adultes,  
matelas, table à manger au lit, fauteuil de  
repos, cannes, chaises percées.*

*Tensiomètre électronique, service après-vente.*



**TECHNIC MEDICAL**

28, Grand'rue - 57905 DIEDING

☎ 03 87 02 17 97

Fax : 03 87 02 00 66



# Le Mot du Maire



Mes chers concitoyens,

*Vous l'attendiez ?  
Le voici, le Bulletin,  
qui chaque année se  
fait l'écho de la vie de la Commune,  
informant des réalisations et des projets, de  
la vie des associations et des Services, de la  
richesse de notre patrimoine aussi,  
renforçant ainsi le sentiment  
d'appartenance à une même collectivité.*

*Chacune a son identité propre. Zetting et  
Dieding ont la leur. Les visiteurs de  
l'extérieur la perçoivent mieux que les  
habitants eux-mêmes.*

*Nous avons la chance, disent-ils, de vivre  
dans des villages pittoresques que la  
proximité de la ville n'a pas dénaturés.*

*Mais prenons-y garde: ce label "qualité  
de vie" se mérite ! Il est incompatible avec  
les décharges sauvages, les tags et  
dégradations sur les abribus, les nuisances  
sonores et autres incivilités que se permet  
l'un ou l'autre.*

*Infiniment plus nombreuses,  
heureusement, sont les personnes qui ont à  
coeur l'entretien et l'embellissement de leur  
cadre de vie, qu'il s'agisse du coup de balai  
donné devant leur porte, sur le trottoir ou le  
caniveau, du fleurissement de la maison  
l'été, des illuminations l'hiver. Certains  
riverains se chargeant même des plantations  
et de l'arrosage sur le domaine public. Je les  
en félicite. Le chancre de l'assistanat ne les  
atteindra pas.*

*Même empressement et souci de faire  
vivre la collectivité chez les responsables  
d'association qui encadrent les jeunes et les  
moins jeunes, leur permettant de pratiquer  
leur sport ou de cultiver leur hobby; à la*

*bibliothèque où une équipe de bénévoles se  
relaie pour assurer trois permanences  
hebdomadaires; chez nos pompiers qui  
consacrent une partie de leurs loisirs aux  
stages et manoeuvres, afin d'être toujours  
plus efficaces au service de la population;  
chez d'autres encore qui, spontanément,  
parce qu'ils ne sont pas avares de leur  
temps, donnent un coup de main pour  
dépanner la Commune. Toutes les initiatives  
qui combattent l'isolement, créent de la  
convivialité méritent d'être saluées. Je pense  
aux fêtes de rue, aux manifestations dans les  
écoles, aux réjouissances du Carnaval.  
Merci à tous ces animateurs !*

*Bien sûr la Commune ne veut pas être en  
reste. Les élus se préoccupent de la qualité  
de la vie. Le débat sur la meilleure façon  
d'aménager la 4<sup>e</sup> tranche du lotissement en  
est un exemple. Tout comme la réflexion sur  
l'aménagement de la rue et des abords de  
l'église, avec le concours d'un architecte  
paysagiste. L'urgence de réaliser un trottoir  
route de Dieding ne nous échappe pas, mais  
laissez-nous le temps de trouver le  
financement. Même remarque pour d'autres  
travaux, nécessaires sans doute, mais qu'il  
faudra étaler dans le temps : le budget d'une  
Commune n'est pas plus extensible que  
celui d'un ménage.*

*Ces quelques considérations pour vous  
faire partager mon attachement à ce coin de  
pays et vous dire que le bien-être et le bien-  
vivre de chacun dans notre Commune est  
mon souci quotidien.*

Jean-Marie Meyer

# Das Wort des Bürgermeisters

Liebe Mitbürger,

Ihr wartet schon darauf ? Jetzt ist es endlich so weit, das Gemeindeblatt ist erschienen, das Gemeindeblatt das alljährlich vom Leben in der Gemeinde berichtet, und euch somit über das Vereinsleben, die kommunalen Dienstleistungen, die Kostbarkeiten unseres Gemeinguts informiert und auf diese Weise zugleich das Zugehörigkeitsgefühl zu unserer Gemeinschaft bestärkt.

Jede Gemeinschaft hat ihre ganz eigene Identität. Zetting und Dieding haben ihre eigene Prägung. Die Außenstehenden merken das besser als die Einwohner selbst.

Wir haben das Glück, so sagen sie, in malerischen Dörfern zu wohnen, die durch die Nähe der Stadt nicht entstellt seien. Aber wir sollten darauf achten, dieses Gütezeichen zu behalten. Es ist natürlich unvereinbar mit Müllkippen, Lärmbelästigungen und sonstigen Unsitten, die sich der Eine oder der Andere erlaubt.

Doch unendlich zahlreicher sind glücklicherweise die Personen, die sorgfältig ihre Umgebung pflegen und verschönern, sei es indem sie vor dem Haus kehren, und Trottoirs und Rinnen sauber halten, sei es indem sie im Sommer die Häuser mit Blumen und im Winter mit Beleuchtungen schmücken. Einige Anwohner kümmern sich sogar, um das Anpflanzen und Begießen auf dem Gemeineigentum.

Ich spreche ihnen meine Anerkennung aus. Der krankhafte Geist der Unselbständigkeit wird ihnen bestimmt nichts anhaben können.

Mit Eifer und Bemühen bringen die Betreuer der Vereine Schwung ins Leben der Gemeinschaft und bieten jung und alt die Möglichkeit ihrem Sport oder ihrem Hobby nachzugehen. Zu der Bibliothek leistet eine Gruppe von Freiwilligen drei Mal in der Woche einen Bereitschaftsdienst. Die Feuerwehrleute widmen einen Teil ihrer Freizeit Ausbildungs- und Fortbildungskursen

und Manövern, damit ihre Einsätze immer wirksamer werden.

Es seien auch andere erwähnt, die mit ihrer Zeit nicht geizen, und spontan mit Hand anlegen, um der Gemeinde weiter zu helfen. Jede Initiative gegen Vereinsamung und für gesellige Gemütlichkeit ist begrüßenswert. Dabei denke ich an Straßenfesten, an Schulkundgebungen, an Karnevalsvergnügungen, usw...

Herzlichen Dank an all die Veranstalter dieser Feste !

Um nicht nachzustehen tut selbstverständlich die Gemeinde das Ihrige. Die gewählten Vertreter bemühen sich um eine bessere Lebensqualität. Ein gutes Beispiel dafür ist die Debatte über die Erschließung des Baugeländes im 4. Abschnitt vom Lotissement.

Ebenso haben wir uns überlegt wie wir, mit Hilfe eines Landschaftsarchitekten, am besten die Rue de l'église und deren unmittelbare Umgebung anlegen können.

Das die Route de Dieding unbedingt ein Trottoir braucht, ist uns nicht entgangen, aber lassen sie uns ein wenig Zeit, um die notwendigen Finanzierungsmittel aufzubringen.

Die gleiche Bemerkung gilt auch für andere Arbeiten, die zwar notwendig sind, aber über eine bestimmte Zeit verteilt werden müssen, da der Gemeindehaushalt genau so wenig ausdehnbar ist, wie der eines Ehepaars.

Diese Überlegungen entspringen dem Gefühl der Verbundenheit mit unserer Ortschaft und wollen bekunden, daß ich mich jeden Tag dafür einsetze, daß jeder Einzelne in der Gemeinde sich wohl fühlt und es ihm wohl ergeht.



Jean-Marie Meyer

# Recensement de la population

## **Recensement de la population : c'est pour bientôt ! En mars 99.**

Quel est le nombre d'habitants, dans la commune, le département, la région, le pays ? Quelles sont les conditions de logement, la composition des ménages, la pyramide des âges, le niveau d'études, les professions exercées, les modes de transport ? C'est entre autres à ces questions essentielles que le recensement permet de répondre.

Le dernier recensement a eu lieu en 1990. Depuis, le nombre d'habitants a changé, les conditions de vie aussi, les besoins ont évolué. Il est indispensable d'avoir des indications chiffrées exhaustives et fiables, pour prendre des décisions importantes qui engagent l'avenir. Et ce qui est vrai pour la collectivité nationale l'est encore plus pour la commune. Le recensement aura donc lieu en mars 99.

## **Un outil de réflexion, de décision et d'action**

Disposer de données actualisées est également primordial pour que les analyses, les mesures prises et les projets correspondent effectivement à la réalité et aux besoins de la population. Les résultats sont utilisés pour conduire la politique de l'emploi, de la protection sociale et sanitaire et d'équipements (transports, crèches, hôpitaux, écoles, équipements sociaux, culturels et sportifs...) au niveau national et au niveau local.

## **Le recensement contribue à la vie du pays et de la commune**

Collectivités locales et pouvoirs publics ne sont pas les seuls à utiliser les résultats du recensement. Les entreprises ont besoin de connaître la clientèle potentielle et la disponibilité de main-d'oeuvre pour implanter une usine, un centre commercial, par exemple.

Les associations oeuvrant dans les domaines sociaux s'en inspirent pour leurs actions. On comprend pourquoi il est nécessaire que chaque personne vivant en France, quels que soient sa nationalité et son âge, réponde aux questionnaires du recensement.



## **C'est très simple d'y participer**

Le recensement dans les appartements et les maisons individuelles commence le 8 mars 1999. Les questionnaires sont déposés et retirés à votre domicile par l'un des agents recenseurs recrutés par la mairie. Tous ont reçu une formation et disposent d'une carte officialisant leur fonction. Ils peuvent bien sûr vous aider à les remplir, dans le respect du secret professionnel auquel ils sont tenus sous peine de sanction.

Les personnes vivant en "communautés" (foyers de travailleurs, cités universitaires, internats, hôpitaux, établissements militaires,...) sont recensées dès février.

## **Le respect strict de la confidentialité et de l'anonymat**

Que deviennent les informations individuelles recueillies ? Des statistiques :

c'est le but exclusif du recensement. Ces informations sont, en effet, transmises uniquement à l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) qui les traite sans les noms et les adresses. Autrement dit elles ne peuvent en aucun cas donner lieu à des contrôles administratifs ou fiscaux.

## **Chacun compte dans la commune et se compte !**

La précision du recensement détermine son intérêt. Si des personnes vivant dans la commune n'y figurent pas, la "photographie" est incomplète et les résultats faussés. Savez-vous que si une seule personne ne répond pas à chacun des 115 000 agents recenseurs, une ville de la taille de Metz disparaît de la carte de France ! Dès le 8 mars, réservez-leur le meilleur accueil. Si vous ne les connaissez pas, exigez qu'ils présentent leur carte d'agent recenseur.

Le recensement dans la commune est confié à **M. Lionel KARMANN pour Zetting** et **Joseph ROHR pour Dieding.**

## RÉALISATIONS ET PROJETS



L'année 98 a débuté avec des travaux de voirie et réseau pluvial, à la sortie de Dieding. Coût : 183 026 F, subventionnés à 48 % par le Département.

Travaux de captage des eaux sur le chemin du Langenberg. Coût : 62 960 F, subventionnés à 48 % par le Département.

Remplacement de la chaudière au groupe scolaire "Les Mésanges", installation d'une programmation pour économiser l'énergie, installation de circuits séparés, de deux citernes supplémentaires de stockage, pose de 2 radiateurs en complément à l'école maternelle. Coût : 108 000 francs TTC, Taux de subvention attendu 66 % sur le montant hors taxes, octroi et versement courant 99.

Travaux dans le bloc sanitaire de la salle socioculturelle (remplacement des urinoirs et pose d'un nouvel écoulement. Coût : 11 651 F

Travaux de peinture, carrelage, électricité, faux plafond dans le hall d'entrée de l'immeuble 2 A rue de l'église. Coût : 16 506 F subvention 35 % sur le montant hors taxes.

Création de Sanitaires dans le rez-de-chaussée du bâtiment 13, rue de l'église, (actuelle Bibliothèque.) Remise à neuf du couloir et des portes dans ce même immeuble. Travaux d'électricité, de plomberie, de carrelage, de peinture...

Pose d'un accumulateur pour la production d'eau chaude ; installation d'un nouveau brûleur sur la chaudière du chauffage central. Coût : 115 478 F subvention : 40 % sur le montant hors taxes

Acquisition d'armoires métalliques pour le stockage des archives Coût : 9 000 F

Achat d'une tenue F1 pour nos sapeurs-pompiers. Coût : 9 950 F

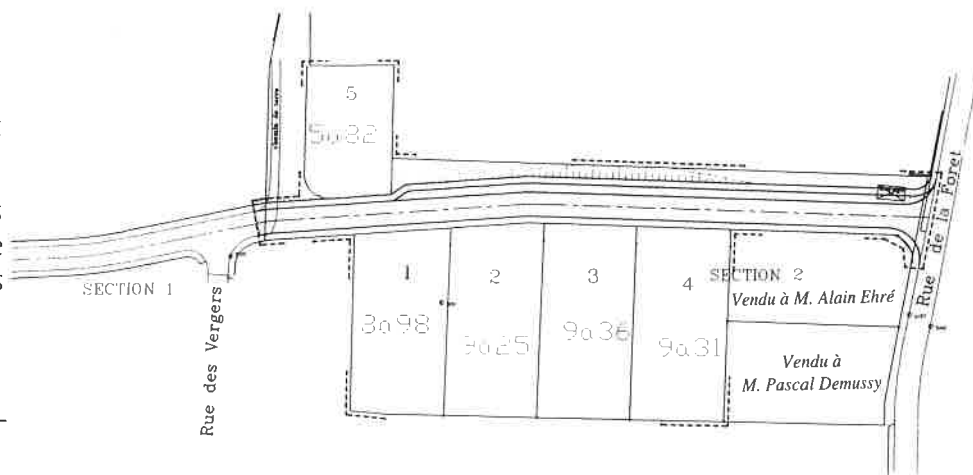
subvention : 30 % sur le montant HT  
Remplacement du revêtement de sol dans la salle de jeu de l'école maternelle.  
Remise en état de la saleuse de déneigement.

Nombre de ces investissements ne se voient pas, ils n'en sont pas moins réels, et traduisent notre volonté d'aller de l'avant, malgré le poids de la dette qui nous oblige à consacrer 750 000 F tous les ans au remboursement des emprunts.

Pour l'année 99 que nous avons entamée, le conseil devra choisir dans la foule de projets, ceux dont la réalisation paraît prioritaire de par l'urgence ou le degré d'avancement du dossier de subvention.

## Lotissement .....

La première réalisation sera l'extension du lotissement "les Abeilles" en direction de la rue de la Forêt. Construction de la voirie provisoire et des réseaux. Estimation des travaux 700 000 F. TTC. La demande administrative d'autorisation de lotir est en cours d'instruction, à Metz. La DDE de son côté, prépare le dossier de consultation des entreprises. L'adjudication pourrait se faire courant avril et la réalisation des travaux dans la foulée. Rappelons qu'outre les deux terrains qui débouchent sur la rue de la forêt, hors lotissement et vendus en janvier 99, cinq terrains sont prévus le long de la nouvelle voie. Trois sont déjà réservés. Prix de l'are 15 000 F.

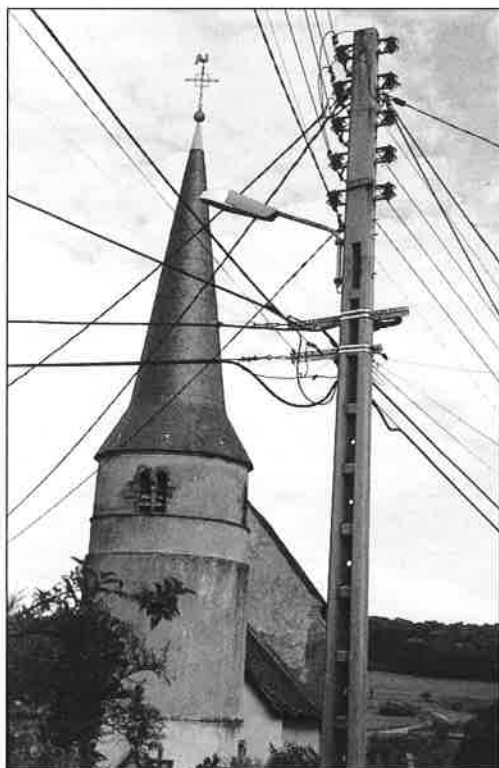






## Rue de l'église .....

Si la subvention européenne nous est accordée à la hauteur de ce que nous avons escompté dans le montage financier des travaux de réalisation de la 1ère tranche de mise en souterrain des réseaux, éclairage public, réfection de chaussée et aménagement des abords Rue de l'Eglise (37%), l'opération sera lancée cette année. Rappelons que nous bénéficions déjà d'une participation EDF et France Télécom à hauteur de 50 % sur l'enfouissement des réseaux, que le département nous accorde 41 % de subvention plafonné à 1 MF, + 48 % de 250 000 F. Cet argent n'étant pas immédiatement disponible il faudra recourir à un emprunt vu l'importance des projets (estimé à 2M de F).



**Les autres projets seront retenus en fonction de leur degré d'urgence ou d'engagement et dans la mesure bien sûr où nous pourrions assurer leur financement :**

- Pose d'enrobés sur un tronçon de chaussée, à la sortie de Dieding ;
- Travaux au cimetière de Zetting et à l'entrée de l'église de Dieding ;

## Poursuite du programme de restauration des bâtiments communaux :

- Remplacement des fenêtres et volets sur le logement rue des Mésanges.
- Remplacement des persiennes sur le bâtiment 2A rue de l'Eglise.
- Mise en conformité de l'installation électrique au 1er étage de l'immeuble, 13, rue de l'Eglise.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de 35 % sur le coût HT (Dotation globale d'Equipement)

## Projets .....

Notés en filigrane tant leur chance de réalisation en 99 paraît improbable compte tenu de la disproportion entre les dépenses et les recettes d'investissement :

Plantation, plan de signalisation à l'intérieur de l'agglomération, amélioration de l'éclairage public, acquisition d'une épaveuse, mise en place d'un colombarium au cimetière. Réfection du chemin communal de l'Allmendweg.

## Projets dont la réalisation pourrait se concrétiser en l'an 2000, si le conseil en décide ainsi :

- Transfert du presbytère de Dieding et vente de l'actuel bâtiment ;
- Transfert de la Mairie au N°13 de la rue de l'Eglise.
- Déplacement de la bibliothèque dans l'actuelle salle de réunion du Conseil
- Mise à disposition du gérant du Café des locaux de l'actuelle mairie (nouveau bail prévu)
- Construction d'un trottoir rue de Dieding
- Réalisation de la voirie définitive dans la rue des Vergers.
- L'échéance de ces réalisations est fonction des choix faits par les élus mais aussi des possibilités financières de la Commune. Si nous voulons sortir de la spirale de l'endettement il faut accepter de ne pas tout vouloir tout de suite.

# Un presbytère à Dieding...

L'élégante façade de ce bâtiment, situé au numéro 31 de la Grand'rue, cache en réalité des locaux en mauvais état parce qu'inhabités depuis plus de trente ans.

Du fait de son statut de presbytère, ce bâtiment, bien que propriété de la commune, échappait au droit de regard de celle-ci : le curé desservant la paroisse étant usufruitier de droit. Mais comme celui-ci ne résidait pas à Dieding, l'entretien que nécessite toute construction et que n'aurait pas manqué de réclamer le résident, a été négligé.

Des amorces de réflexion sur le devenir de ce bâtiment ont été menées ces dernières années, mais comme les avis étaient partagés entre le Curé, le Conseil de Fabrique et la Commune, elles n'ont pas abouti. La situation n'a commencé à se débloquer qu'avec les négociations entre les services de la Préfecture et ceux de l'Evêché à propos de la gestion des nombreux presbytères vides et dégradés : les Communes n'acceptant de les restaurer qu'à condition d'avoir un retour d'investissement et donc d'en assurer la gestion à la place du curé desservant. Ces derniers n'acceptant la désaffectation que si la Commune met à disposition un local pour une "antenne paroissiale".

A Dieding les questions qu'il importe de se poser sont simples :

## **Faut-il ou non conserver un presbytère ?**

Oui, répondent le curé desservant le conseil de fabrique, et sans doute aussi les paroissiens.

## **La Commune acceptera-t-elle de restaurer le bâtiment qui sert actuellement de presbytère ?**

Non, a été la réponse unanime du Conseil Municipal dans sa séance du 16/12/98 après que le Maire eut annoncé le coût estimatif des travaux, les taux de subvention, les possibilités offertes à la Commune avec le concours de l'OPAC.

## **Que deviendra ce bâtiment si le propriétaire renonce à le restaurer ?**

Il tombera en ruine, à moins de trouver un nouveau propriétaire qui le réhabilite. Or la vente est impossible tant que l'immeuble n'est

pas désaffecté, c'est-à-dire tant qu'il a le statut juridique de presbytère. Mais en demandant cette désaffectation on court le risque que la paroisse soit supprimée. Ce que personne ne souhaite, ni au conseil de fabrique, ni au conseil municipal.

## **La solution pourrait être dans le transfert du presbytère :**

Le conseil de fabrique autorisant la désaffectation du bâtiment actuel à condition que la Commune mette à disposition d'autres locaux pour le maintien d'une antenne paroissiale à Dieding.

Une rencontre de concertation est prévue mercredi 3 février entre la commission communale de l'urbanisme et le conseil de fabrique de Dieding. Si les deux parties tombent d'accord sur les conditions d'un transfert du presbytère dans l'immeuble de l'ancienne école, cette solution sera soumise à l'approbation du conseil municipal. Si elle est approuvée, elle entraînera la mise en route de la procédure de désaffectation du presbytère actuel, étape préliminaire à la mise en vente de l'immeuble.

Plusieurs personnes, en recherche d'une maison ancienne à rénover, ont déjà fait savoir qu'elles souhaitaient acquérir cet immeuble. Le produit de la vente servira prioritairement à des travaux de mise en conformité du nouveau presbytère, géré non plus par le curé desservant mais par la Commune.





# Syndicat intercommunal des eaux

## Travaux de décembre 98 et janvier 99 sur le site du forage et de la station de pompage.



L'alimentation en eau potable de Zetting, Dieding, Wiesviller, Woelfling et Hermeskaappel est assurée par le puits creusé à côté de la station de pompage, rue de Dieding.

Ce forage d'un diamètre de 30 cm et d'une profondeur de 250 m s'enfonce jusque dans le grès vosgien. Artésien en 1962, au moment de son creusement, ce puits a été exploité jusqu'à présent grâce à une pompe exhaure d'une capacité de 28 m<sup>3</sup>/h, immergée à 13 puis 20 m de profondeur.

L'eau ainsi pompée se déverse dans une "bâche de reprise" de 250 m<sup>3</sup> de volume. A partir de ce réservoir elle est envoyée vers les châteaux d'eau de Zetting par deux pompes, dites de reprise, d'une capacité d'environ 10 m<sup>3</sup>/h et de Wiesviller par deux autres pompes d'un débit d'environ 18 m<sup>3</sup> permettant ainsi la circulation de l'eau dans les réseaux AEP qui alimentent les maisons des communes desservies.

Ces pompes de refoulement, même si elles fonctionnent le plus souvent à tour de rôle, ont accumulé un nombre impressionnant d'heures de service (entre 16 et 20 heures par jour, depuis 35 ans) sans incident majeur.

Il est temps maintenant de les remplacer parce qu'elles s'essouffent : leur rendement baisse alors que le nombre de foyers raccordés au réseau ne cesse d'augmenter.

Pour pouvoir satisfaire la demande les nouvelles pompes seront plus puissantes. Mais l'augmentation de débit des pompes de refoulement n'est pas concevable sans qu'on remplace au préalable la pompe exhaure immergée dans le forage. Il est prévu de passer de 28 m<sup>3</sup>/h à 40 m<sup>3</sup>/h. Se pose alors la question de l'incidence, sur la colonne de forage, d'un accroissement de plus de 40% du débit. Par mesure de prudence les hydrogéologues consultés par le Génie Rural, notre maître d'oeuvre, ont préconisé une inspection caméra pour connaître l'état de



conservation de la colonne de forage dans sa partie basse, non gainée. Or il est apparu à l'inspection que le fond du forage (de -189 à -250 m) était déjà éboulé.

Le premier travail a donc consisté, courant décembre, à remonter les boues de sable qui obstruaient le fond du forage. Pour prévenir tout éboulement ultérieur, surtout lorsqu'une pompe exhaure plus puissante aura été mise en place, une colonne crépinée en inox d'un diamètre de 15 cm sera mise en place dans le fond du forage, sur une hauteur de soixante mètres, correspondant à la partie non gainée du puits. L'espace laissé libre entre le diamètre 300 du fût et le diamètre 150 de la crépine sera rempli de gravier de quartz pour protéger cette crépine et laisser filtrer l'eau. Tous ces travaux ont, bien sûr, nécessité la mise à l'arrêt de l'exploitation pendant plusieurs semaines.

Pour assurer l'approvisionnement en eau de la population durant le chantier, le Syndicat des Eaux a profité de la pose, en 1994, d'une conduite AEP en attente, dans la même tranchée que le câble TV à destination de Wiesviller. Le raccordement était facile à réaliser entre d'une part le puits N°5, exploité par la CGE pour le compte de la ville de Sarreguemines et situé route de Sarreinsming, à côté de l'embranchement du chemin du Langenberg, et d'autre part le château d'eau

# Syndicat intercommunal des eaux

de Zetting (in der Graetwiese). Ce raccordement restera en place définitivement. Il constituera l'approvisionnement de secours en cas d'incident sur nos installations de forage ou de pompage.

## **Bilan prévisionnel des dépenses au 19/1/99 en montants hors taxes**

### ■ Diagnostic du forage

Comprenant une inspection caméra, une diagraphie et des essais de pompage : 185 510 F

Ces travaux bénéficient d'un prêt sans intérêt de 115 200 F par l'agence de Bassin Rhin-Meuse

- Désensablement et pose d'une crépine : 231 460 F
- Nouvelle colonne de pompage + pompe exhaure : 35 372 F (fourniture)
- Alimentation de secours depuis le forage n° 5 de Sarreguemines : 19 610 F
- Raccordement au forage n° 5 : 77 628 F subventionné à 50 % par l'agence de Bassin Rhin-Meuse
- Raccordement au réservoir de Zetting : 13 145 F
- Dérivation de la distribution vers la bache de la station de Zetting : 35 010 F
- Assistance d'un hydrogéologue : 32 200 F

**Total : 629 935 F HT**

- Autres travaux programmés et exécutés dès que l'octroi de subventions et les possibilités

financières du syndicat le permettront :

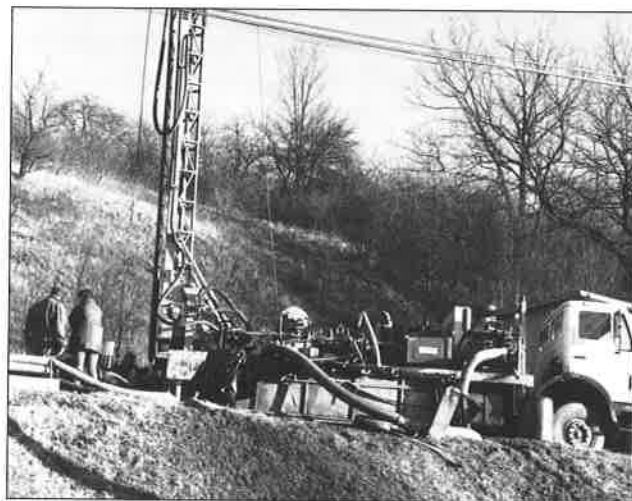
Le remplacement des pompes de refoulement vers les châteaux d'eau de Zetting et de Wiesviller.

**Estimation : 830 000 F H.T.**

- Le remplacement d'une partie de la conduite reliant la station de pompage au château d'eau : l'ancienne n'étant pas à même de supporter l'augmentation du débit.

**Estimation : 875 000 F H.T.**

Dans un délai de trois à cinq ans : Construction d'un second réservoir de 400 m<sup>3</sup> à Wiesviller pour satisfaire la demande et en finir avec les surpresseurs actuellement en place. Cette dernière estimation n'est pas encore connue.



## **...Choisir un contrat de mariage...**

### **Les époux mariés sans contrat**

Ils sont automatiquement soumis au régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts.

Sa principale caractéristique est de distinguer trois catégories de biens :

les biens dépendant de la communauté, les biens propres de la femme et les biens propres du mari.

Mais attention ! En cas de décès, l'époux survivant n'est pas l'héritier de la totalité des biens de son conjoint décédé.

### **L'intérêt du contrat**

Ajouter au régime légal diverses clauses avantageant le conjoint survivant.

Choisir un autre régime.

Les futurs époux peuvent choisir un autre régime matrimonial, dont voici quelques exemples :

#### Le régime de la communauté universelle

Il a le mérite de la simplicité car tous les biens possédés par les époux forment une seule masse commune.

Il peut cependant présenter des inconvénients en cas de faillite ou d'existence d'enfants.

#### Le régime de la séparation de biens

Il donne à chaque époux une grande indépendance, mais risque d'être inéquitable si l'un des époux n'a pas de revenus.

#### Le régime de la participation aux acquêts

Il combine le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts et de la séparation de biens.

En cas de dissolution du mariage, l'enrichissement des époux se partage entre eux, sauf convention contraire.

#### Peut-on modifier son régime matrimonial pendant le mariage ?

Si le régime matrimonial choisi n'est plus adapté au couple, il est possible d'en changer au bout de deux ans de mariage pour répondre à l'évolution de la vie familiale ou professionnelle.

L'acte constatant le changement de régime matrimonial est établi par le notaire et doit être soumis à l'homologation du Tribunal de Grande Instance.

Cette procédure peut toutefois être longue et parfois coûteuse, d'où l'intérêt de signer un contrat avant la célébration du mariage.

# Amélioration de l'habitat

## Peut-être une OPAH dans le canton de Sarreguemines-campagne...



Monsieur Jean Karmann, Conseiller Général, a convié, début décembre, les maires du canton à une réunion d'information animée par des intervenants du service de l'Habitat et de la Construction de la DDE de Metz. A l'ordre du jour : les mérites des OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat). Celles-ci ont pour objet la réhabilitation du parc immobilier bâti. Elles donnent lieu à la signature d'une convention entre la collectivité territoriale, l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et l'Etat, qui précise notamment le périmètre de l'opération, les modalités de réalisation et le montant des aides susceptibles d'être accordées.

Dans notre cas **le périmètre** de l'opération serait circonscrit au canton de Sarreguemines-campagne.

### Les Modalités :

Une OPAH n'est réalisable que si elle est sous-tendue à la fois par la volonté des élus et celle des propriétaires d'immeubles à réhabiliter.

#### Le processus comporte trois phases :

- 1) Une étude de réalisation, d'une durée de six mois à un an. Coût : 150 000 F, à la charge de la collectivité Territoriale (vraisemblablement le district, dans notre cas).
- 2) La signature de la convention tripartite de réalisation (Etat, ANAH, Commune).
- 3) La phase de réalisation (3 ans maximum).

### Les Aides dont bénéficieront les propriétaires :

Primes de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat). Elles sont réservées

aux propriétaires isolés qui envisagent de louer leurs biens après réhabilitation, à des occupants dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond. Des aides sont aussi attribuées aux propriétaires occupants, mais sous condition de ressources et dans la limite de 70 000 F.

Possibilité aussi d'obtenir une subvention de la région Lorraine dans le cas d'une OPAH en zone rurale.

### Autres avantages :

#### - pour les particuliers :

possibilité de négocier à plusieurs les tarifs d'intervention des entreprises et donc de peser sur les prix.

#### - pour les communes :

avoir une unité et une harmonie dans la restauration de l'habitat ancien.

#### - pour la vie économique locale :

faire travailler les entreprises et artisans de chez nous.

Rappelons qu'il s'agit pour l'heure d'une simple proposition du Conseiller Général, qui n'a encore été débattue dans aucune assemblée d'élus et qui ne pourra pas se concrétiser sans leur accord.

Et pour les propriétaires l'OPAH ne revêt aucun caractère obligatoire. Mais c'est peut-être l'occasion rêvée, pour réaliser une réhabilitation d'habitat ancien dans des conditions financières plus intéressantes que jamais.

Affaire à suivre : la presse ne manquera pas de rapporter, le moment venu, les débats des élus à ce sujet.

# Les Rois mages

## Contribution à la mémoire collective

Au temps de l'Épiphanie, dans certains villages, de plus en plus rarement il est vrai, on voit des groupes d'enfants déguisés en rois mages parcourir les rues et sonner aux maisons pour chanter un message de Noël.

Ce sont des chanteurs à l'étoile, "De drei Keenische", ou "Sternsinger" dans les pays d'expression germanique, appelés ainsi parce qu'ils sortent accompagnés d'une étoile qui rappelle celle de Bethléem.

Soit ils récitent un poème, soit ils chantent en sollicitant une friandise ou de l'argent.

C'est notamment le cas à **Zetting** et à **Dieding** où ils interprètent un vieux chant populaire : **"Dreikönigslied** : Es kommen drei Könige aus Morgenland" qui se trouve dans le tome n°1 des "Verklüngende Weisen. Lothringer Volkslieder", un ouvrage en 4 volumes publié de 1926 à 1939 par l'abbé Louis Pinck.'



### Dreikönigsgelied

Munter,  $\text{♩} = 69$ .

Es kom - men drei Kö - ni - ge aus Mor - gen -

land, Die rei - chen ein - an der die gött - li - che

Hand, Die rei - chen ein - an der die gött - li - che Hand.

Sie reisen a Herodes sein Haus vorbei,  
 Herodes der schaut zum fenster heraus:  
 „Ihr lieben drei Herren, wo wollt ihr hinaus?“

„Nach Bethlehem steht unserer Binn,  
 Wo Christus, der Herr, geboren soll sin,  
 Wo Christus, der Herr, geboren soll sin.“

„Ihr lieben drei Herren, bleibt heut noch hier,  
 Ich will euch ja geben, was euch gebührt,  
 Ich will euch ja geben, was euch gebührt.

Ich will euch ja geben Stroh und Heu  
 Und will euch ja halten ganz sicher und frei,  
 Und will euch ja halten ganz sicher und frei

Warum ist sich der in der Mitte so schwarz?  
 Er lät es, der König aus Morgenland,  
 Er lät es, der König aus Morgenland.

Bist du es, der König aus Morgenland,  
 So reich du mir deine rechte Hand,  
 So reich du mir deine rechte Hand!“

„Meine rechte Hand, die reich ich dir nicht.  
Du bist es, Herodes, dir traue ich ja nicht,  
Du bist es, Herodes, dir traue ich ja nicht.“

Der Stern, der Stern soll herumher gehn,  
Wir müssen heut' abend noch weiter gehn,  
Wir müssen heut' abend noch weiter gehn.

Sie gingen alle drei den Berg hinauf,  
Sie geschen den Stern wohl über dem Haus,  
Sie geschen den Stern wohl über dem Haus.

Sie gingen alle drei das Haus hinein,  
Sie fanden Maria und 's Kind allein,  
Sie fanden Maria und 's Kind allein.

Sie fanden das Kindchen ganz nackt und bloss,  
 Sie geben's Maria auf ihrigen Schoß,  
 Sie geben's Maria auf ihrigen Schoß.

Sie wünschen dem Kindlein Gold, Weihrauch und Myrrhen  
Und geben's dem König, was ihm gebührt,  
Und geben's dem König, was ihm gebührt.

Sankt Joseph zog sein Hemdelein aus  
Und gibt es Maria: Mach Windelein draus!  
Und gibt es Maria: Mach Windelein draus!

Ihr habt mir eine Verehrung gegeben,  
Ihr sollt das Jahr mit Freuden erleben,  
Ihr und eure Kinder, ihr und euer Gesinde.

Seules les strophes 1, 2, 3, 6, 9 et 15 sont chantées, avec de légères variantes.

En cas de refus de donner une offrande la dernière strophe était remplacée par la suivante :

Ihr habt uns keine Bescherung gegeben,  
Drum soll euch das Hemd am A.... ankleben

## «Verklingende Weisen» et l'abbé Louis Pinck

Les Pinck, Lorrains de vieille souche, habitaient depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle Neufgrange, Rémelfing, Sarreinsming, Zetting et Lemberg.

Louis Pinck vit le jour le 11 juillet 1873 à Lemberg dans une famille de 13 enfants. Il vécut là une enfance insouciante au contact de la chanson populaire écoutant chanter les adultes qui se rencontraient aux veillées ou sur le banc de la maison.

Après des études supérieures et théologiques au séminaire de Metz, il fut ordonné prêtre le 14 juillet 1901 à l'âge de 28 ans.

C'était un homme très proche de la culture des humbles, paysans, forestiers, ouvriers et artisans, profondément attaché à la fois au catholicisme et à la Lorraine.

Il exerça son ministère à Hambach de 1908 jusqu'à sa mort le 8 décembre 1940.

Ses obligations de prêtre, qui lui imposaient de fréquents contacts avec ses paroissiens, lui permirent de constater

"qu'il y avait là beaucoup de folklore et de chansons populaires."

N'étant pas un musicien érudit, il sut s'entourer de collaborateurs compétents et dévoués pour découvrir, noter et parfois même enregistrer sur des cylindres en cire, les chants pratiqués par le peuple.



# Les Rois mages

Ils contribuèrent à la constitution d'une des plus vastes collections de chants lorrains (environ 2500 morceaux) "**Verklingende Weisen**" ou "**Chants qui se meurent**".

De 1926 à 1939, l'abbé Pinck a fait éditer les 4 Tomes de ses "Verklingende Weisen".

Il s'agit de 400 des plus belles pièces de sa riche collection.

Elles étaient toutes des chansons sur le point de disparaître, mais néanmoins encore chantées au moment de leur enregistrement.

**Chacun des volumes est une véritable oeuvre d'art**, à la fois poétique et picturale qui, dans ses moindres détails, évoque la Lorraine d'autrefois.

La présentation est équilibrée. Les chansons se trouvent en général sur la page de droite. En regard, sur la page de gauche, apparaît une gravure de **Henri Bacher, artiste né à Sarreguemines, illustrant le thème ou le titre de la chanson**. Ces illustrations magnifiques reproduisent la Lorraine dans toute sa diversité.

Y figurent de vieux chanteurs, des soldats, des artisans.

Des églises et des villages voisinant avec des calvaires, d'anciennes portes, des châteaux en ruines.

On peut également y découvrir des scènes bibliques ou champêtres, des intérieurs lorrains avec leurs meubles, leurs taques de cheminées et leurs ustensiles...

**C'est ainsi que l'on peut trouver plusieurs gravures de Zetting dans les "Verklingende Weisen"** illustrant principalement les chansons à thèmes religieux :



Dessin représentant l'église avec au premier plan des vignes et une inscription désignant le titre de la chanson : «Der Wein und das Wasser.» (Tome I page 230).



Vitrail de l'église représentant comme l'indique le titre de la chanson : "Jesus im Tempel" Jésus au temple (Tome III p. 20)



Reproduction d'un vitrail du XV<sup>e</sup> siècle du chœur de l'église illustrant la chanson "Die Häscher des Herodes". (Tome II p. 18.)



Cimetière de l'église illustrant la chanson : «Seele und Leib» . (Tome II p. 64).



Reproduction d'un vitrail de l'Ancien Testament illustrant "Joseppellied" (Tome III p. 56) qui retrace le destin tragique de Joseph, que ses frères vendirent à des marchands

# Les Rois mages

## Depuis quand la Chanson des rois mages est-elle chantée à Zetting et à Dieding ?

Dans ses notes personnelles à la fin du volume I, l'abbé Pinck mentionne la date exacte à laquelle il avait recueilli la chanson : le 15.12.1920.

A cette époque elle était déjà sur le point de disparaître :

"am verklingen".

C'est dans le premier volume que l'on trouve les chansons populaires les plus anciennes, la plupart remontant au XVI<sup>e</sup> siècle, quelques unes plongeant leurs racines jusqu'au haut Moyen Age.

On peut donc affirmer avec certitude que le chant des rois mages est très ancien, que chez nous sa diffusion dure depuis plusieurs siècles et qu'il reste à ce jour profondément ancré dans les coutumes.

Il demeure un bel exemple de transmission orale de génération en génération.

Félicitations à nos jeunes qui chaque année contribuent à la sauvegarde de ce vieux chant populaire lorrain.

### Les Rois Mages

le 7. 01. 1995



De gauche à droite : Pierre MEYER - Cyril ALBERT et Mathieu KREBS

### à Dieding

le 6. 01.93



De gauche à droite : Vincent RISSE - Lucile KLEIN - Mathieu RISSE

le 9. 01. 1966



De gauche à droite : Alphonse MEYER - Simon SCHILLE - Marcel MEYER

le 4 Janvier 97



De gauche à droite : François MEYER - Gilles HOFFMANN - Alexandre MEYER





Carnaval 1967 - De Mollé



THIEL Louis - 1938



Vestiaire du Football-Club - 1985



MISSLER Louis - Service militaire - 1919



BARTHEL Raymond - JUNG Marcel



Communion Solennelle - Année 1942

En haut de gauche à droite : Marceline MOSER - Germaine MANGIN -  
Marie-Thérèse MEYER - Marie GLATZ - Jeanne SPITZER - Irène KLAM  
Gérard MEYER Roger SCHMITT



Ancienne pompe à incendie



Ste Barbe 1964



Distribution de gâteau à un mariage - Tradition appelée "GAUE".



Pâques 1967



Construction du pont de la Sarre





Excursion du Club d'Épargne Mont Ste Odile 7/62



Inauguration de la Mairie



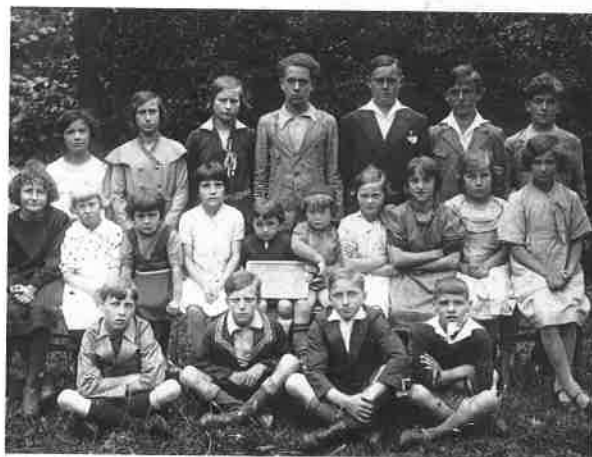
8 août 77 - Raymond Wackermann est nommé citoyen d'honneur de Tholey par le Maire Anton Schäffer.



Ste Barbe 1976



Première Messe du Père Meyer



Classe à Dieding 1934



Maison MULLER Victor - 1945



Remise de la médaille d'or de la famille française à Mme KLEIN Georgette

# Dieding



Visite de l'Evêque



Visite de l'Evêque



Dieding - 21 avril 1968



Jules Hauck - André Lutz - Léo Lutz





# Le Canal des Houillères

## Zoom sur les services de la navigation

M. MAGER est une figure connue des Zettingeois et Diedingeois. Directeur des services de la navigation de Sarreguemines, nous lui avons posé quelques questions relatives à son métier, et qui nous concernent directement en raison de la situation de notre village, traversé par le Canal des Houillères de la Sarre.

### **- Comment évolue le trafic fluvial sur le canal ?**

Chacun a pu le constater, les anciens plus que les jeunes, le trafic de marchandises est en constante régression. Le Canal des Houillères de la Sarre avait été construit pour distribuer le charbon, notamment vers les chaufferies de grosses usines, par exemple dans la Vallée du Rhône.

La baisse de l'extraction charbonnière a entraîné la chute du transport fluvial.

A l'heure actuelle, les péniches que l'on voit passer transportent du gravier d'Alsace ou d'autres matériaux similaires jusqu'à Grosbliedestroff où elles sont chargées de charbon pour le retour. Ces péniches que nous avons l'habitude d'observer ne sont plus fabriquées depuis 30 ans. Ce sont les péniches de gabarit "FREYCINET" qui transportent jusqu'à 250 tonnes de marchandises pour une longueur de 38,50 m et une largeur de 5 m. Mais enfin, elles peuvent vivre jusqu'à 80 ans si elles sont bien entretenues.

Le transport de marchandises diminue, mais il ne disparaîtra pas.

Les services de la navigation sont par contre en train de préparer le transfert du trafic vers le tourisme.

### **- Pourquoi le tourisme devrait-il se développer dans notre région ?**

Le tourisme fluvial a pris un essor considérable ces dernières années. Malheureusement, nous sommes uniquement canalisés vers le nord jusqu'à Sarrebruck, et donc en fin de circuit. Nous n'intéressons pas à l'heure actuelle les opérateurs du tourisme fluvial.

Par contre, l'écluse de Sarrebruck est en cours de construction... depuis 1974.

Mais, l'aboutissement des travaux est prévue pour fin 2 000. Nous serons ainsi reliés à la Moselle au Nord et le Rhin au Sud.

Du jour au lendemain, nous verrons ainsi arriver de nombreux bateaux de touristes. Nous devons nous y préparer.

### **- Vos services interviennent également en cas d'inondations ?**

Effectivement, la subdivision de Sarreguemines est centre d'annonce des crues. Nous surveillons le niveau des eaux, et à partir d'une certaine cote nous proposons la mise en alerte au préfet.

Le préfet déclenche l'alerte auprès des Maires qui eux-mêmes préviennent les citoyens. Toutes les 4 heures, en cas de crue, nous communiquons les niveaux au préfet. Les Maires ou les personnes touchées par les inondations peuvent appeler notre répondeur téléphonique pour connaître la vitesse de montée des eaux.  
(Tél. 03 87 98 62 64 ou 03 87 98 62 70).

### **- Lorsque les eaux montent subitement, on a l'habitude d'entendre que les vannes ont été ouvertes au niveau des étangs en amont.**

Il s'agit là d'une légende qui court depuis

# Le Canal des Houillères

très longtemps. C'est évidemment complètement faux. Nous avons trois étangs en amont, il s'agit de Mittersheim, de Stock et de Gondrexange.

En cas de fortes pluies, et quand ils ne sont pas pleins, ces étangs agissent comme de grands bassins de rétention. Ils absorbent les premières montées des eaux. Mais une fois les étangs remplis, ils débordent et cet effet de rétention s'arrête subitement, ce qui a une incidence sur la montée des eaux des rivières.

C'est à ce moment-là que l'on parle d'une hypothétique ouverture de vanne.

Il en est de même lorsque les eaux montent plus rapidement dans certains villages que dans d'autres, ou que cette montée ne ressemble pas aux crues précédentes, les gens recherchent des explications scientifiques.

Il faut savoir qu'aucune inondation ne

ressemble à une autre. Tout dépend de l'intensité des pluies et des endroits précis où il pleut le plus.

Ces pluies ont une incidence directe sur les ruisseaux et les affluents de la Sarre et la font réagir différemment à chaque fois.

- M. MAGER, nous vous remercions pour toutes ces informations.



## LES PRINCIPALES CRUES DE LA SARRE

Le tableau ci-dessous permet de comparer la crue d'octobre/novembre 1998 aux principales crues précédentes :

| Crue de :                                                                  | 1947 | 1958 | Mai 1970 | Octobre 1981 | Décembre 1982 | Avril 1983 | Mai 1983 | Décembre 1993 | Février 1997 | Oct/Nov 1998 |
|----------------------------------------------------------------------------|------|------|----------|--------------|---------------|------------|----------|---------------|--------------|--------------|
| <b>Echelle</b>                                                             |      |      |          |              |               |            |          |               |              |              |
| <b>Sarralbe</b>                                                            | 4.72 | 4.47 | 4.29     | 4.04         | 3.70          | 3.50       | 4.06     | 4.07          | 4.26         | <b>3.95</b>  |
| Etiage moyen : 1.00<br>Crue grave : 3.20<br>(PHEC)                         |      |      |          |              |               |            |          |               |              |              |
| <b>Wittring</b>                                                            | 8.27 | 6.30 | 6.55     | 6.40         | 5.80          | 5.38       | 6.30     | 6.71          | 6.97         | <b>5.95</b>  |
| Etiage moyen : 0.50<br>Cote d'alerte : 3.50<br>Crue grave : 4.40<br>(PHEC) |      |      |          |              |               |            |          |               |              |              |
| <b>Sarreguemines</b>                                                       | 8.41 | 6.42 | 7.25     | 6.44         | 5.27          | 5.46       | 5.90     | 7.52          | 6.64         | <b>5.26</b>  |
| Etiage moyen : 2.30<br>Crue grave : 5.50<br>(PHEC)                         |      |      |          |              |               |            |          |               |              |              |





**1) M. DRETSCH, garde forestier à ZETTING, vous n'êtes pas trop dépaycé en Moselle-est ?**

- Je suis originaire de la vallée de la BRUCHE en ALSACE à proximité de SCHIRMECK dans le massif des pré-Vosges, et en poste depuis juillet 1996.

Je me plais dans votre région.

**2) Quel beau métier, celui de garde forestier !**

- C'est vrai, que le métier en contact avec la nature présente plusieurs facettes et ne se limite pas à des promenades en forêt.

Un des premiers rôles est la surveillance pour préserver le milieu naturel ainsi que la gestion des limites, infractions, vol de bois et de tout ce qui est en rapport avec le respect de l'environnement.

Ensuite, le garde-forestier a un rôle de gestion pour optimiser l'exploitation tout en préservant les atouts touristiques et le cadre de vie de la forêt de Zetting.

Il propose un programme de travaux et le suit jusqu'à sa réalisation (travaux sylvicoles, préparation de lots, etc...)

Enfin, nous proposons des sorties sur le terrain pour informations et communications pour les amateurs de la forêt.

Bref un travail très varié et intéressant.

**3) Pour les jeunes, quelles études faut-il faire pour devenir garde-forestier ?**

- Pour entrer à l'ONF, la filière BEPA (Brevet d'Etude Professionnel Agricole) ou BTS (Brevet Technicien Supérieur) option sylviculture préparent les candidats au concours national d'agent technique forestier.

**4) Quel est vraiment le rôle de l'ONF ?**

*Pouvez-vous nous présenter son organisation ?*

- Je suis affecté au triage de HAMBACH, rattaché au groupe technique de SARREGUEMINES qui dépend de la Division de St AVOLD.

L'ONF emploie 13 000 personnes dont 7 000 fonctionnaires et 6 000 ouvriers, les surfaces gérées sont de 4,4 Millions d'hectares.

1,7 Millions d'hectares de forêts domaniales appartenant à l'Etat et 2,7 Millions d'hectares de forêts des collectivités publiques.

En France, 12 000 communes forestières bénéficient du régime forestier de l'ONF soit 30% de la surface forestière française. Les forêts privées sont gérées par d'autres organismes.

**5) Avez-vous d'autres forêts en gestion ?**

- Oui, la forêt communale de HAMBACH (27 hectares), REMELFING (86 hectares) DISTRICT SGMS (52 hectares), Forêt domaniale de SGMS, canton de HAMBACH (500 hectares) et ZETTING (140 hectares).

**6) S'il fallait trouver une spécificité de la forêt de Zetting, ce serait laquelle ?**

- De par sa situation, loin des infrastructures routières et industrielles, c'est une forêt calme et paisible. Son relief légèrement accentué lui donne un aspect plaisant ; Une forêt claire et pénétrable qui se prête admirablement à la promenade et la cueillette de champignons.

**7) Au fait, est-elle respectée ?**

- Dans l'ensemble, elle est très propre, néanmoins il faut rester vigilant pour maintenir son état de propreté et éviter tout dégât même de végétaux qui encouragerait progressivement la formation d'une décharge sauvage.

*Nous vous remercions, Mr DRETSCH pour cet entretien.*



# Bibliothèque du Val de sarre

## Historique

C'est au courant de l'année 1997 que Monsieur le Maire de la commune de Zetting-Dieding a pris contact avec Monsieur Buathier, conservateur de la B.D.P. (Bibliothèque Départementale de Prêt) pour que s'ouvre à Zetting une bibliothèque destinée aux habitants de Zetting et des communes environnantes. Il a été ainsi établi une convention par laquelle la municipalité met à disposition des locaux adaptés et entièrement rénovés situés au 13, rue de l'Eglise à Zetting dans l'ancienne école primaire et la B.D.P. En contrepartie, la B.D.P. a fourni le mobilier et environ 1 500 ouvrages. Par cette même convention la municipalité s'est engagée à doter la bibliothèque d'un budget annuel correspondant à 5 F par habitant soit environ 5 000 F. Cette somme doit permettre à la bibliothèque de se doter d'un fonds propre en livres de toutes sortes (romans, documentaires, bandes dessinées, etc...). Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui nous ont généreusement donné des ouvrages.

Très rapidement, une douzaine de bénévoles se sont manifestés pour assurer les permanences, le mardi et le vendredi de 19 h à 21 h et le mercredi de 16 h à 18 h. Après un stage de formation de base à la tâche de bibliothécaire (classification, indexation, rangement, gestion des ouvrages) et d'emblée le choix de l'informatisation, la bibliothèque a enfin pu ouvrir ses portes au public en avril 1998. Moyennant une cotisation fixée à 10 F en tarif réduit et à 20 F pour un adulte en 1999, chaque lecteur peut emprunter gratuitement 4 ouvrages pour une durée de 3 semaines, renouvelables.



Allocution de Jean-Marie Meyer, lors de l'inauguration de la bibliothèque le 7 novembre. En présence, de gauche à droite : Jean Karmann (Conseiller Général), Michel Gilbert (Sous Préfet), René Ludwig (Conseiller Régional), Gilbert Maurer (Député), au fond M. Buathier (directeur de la B.D.P.)

## Bilan de l'activité

Le bilan d'activité de cette année fait état de 130 personnes inscrites. Ce sont pour la plupart des jeunes de moins de 13 ans, très assidus pour la majorité, le lectorat d'adultes complétant ce chiffre. En regard de ce bilan, il a été décidé pour 1999 de consacrer un maximum d'argent de la somme allouée à l'achat de bandes dessinées. J'espère voir la fréquentation de la bibliothèque croître pour cette année en vous y accueillant et pouvoir mettre à votre disposition toujours plus de livres. Laissez-moi vous souhaiter, de la part de l'ensemble des bénévoles, bonne lecture pour cette année 1999 qui commence.



Dominique GIOVANNONI  
Responsable de la Bibliothèque



# Les Sapeurs-Pompiers

Le 5 Décembre 1998 les Sapeurs-pompiers, le personnel et le Conseil Municipal se sont retrouvés pour la traditionnelle fête de la Ste Barbe.

pompiers pour leur dynamisme en matière de stages et formations.

## Il y a eu, en 1998 :



- 2 formations d'initiation : Lauer Steve et Peiffer Magali
- 1 formation premiers secours : Karmann Lionel
- 2 certificats de formation et d'aptitude aux 1er soins en équipe : Krauser Martial et Hoffmann Fabrice
- 3 stages "instruction et manoeuvre sur engins pompe" : Krauser Martial, Guth Denis et Karmann Lionel
- 3 initiations transmission :

Hoffmann Lucien  
Guth Christian  
Meyer Thierry

Ce fut l'occasion pour le Chef de corps, Lucien Hoffmann de faire le bilan de l'année écoulée et de rappeler que même si à court ou moyen terme, le corps des sapeurs-pompiers de Zetting est amené à intégrer le corps départemental, cela ne changera rien au niveau de leur présence sur le terrain, et de préciser "Nous resterons au service de la Commune. Lucien Hoffmann a remercié ses hommes pour leur disponibilité et leur motivation.

En 1998, 31 interventions ont eu lieu dont 5 incendies, 3 inondations, 20 nids de guêpes et frelons, 1 déblaiement de route en forêt le 1er novembre et 2 interventions diverses.

Le chef de corps a remercié les sapeurs-

Les nominations ont été les suivantes :

- **Thierry Meyer a été nommé Caporal-Chef.**
- **Krauser Martial a été nommé Sapeur 1<sup>ère</sup> Classe.**

■ La médaille d'or de l'arrondissement de Sarreguemines en athlétisme (800 m féminin) a été décernée à Magali Peiffer.

■ La médaille d'argent pour le parcours sportif des Sapeurs-pompiers a été remise à Thierry Meyer. Nos félicitations aux intéressés.

## 35 années de bons et loyaux services

A l'occasion de la Ste Barbe, le Maire a rendu hommage à notre secrétaire de Mairie, Raymonde Eitel, pour ses 35 années de bons et loyaux services au sein de la commune. Il a souligné tout particulièrement son efficacité, sa disponibilité et sa discrétion avant de lui remettre un cadeau.

Nous félicitons Raymonde en lui souhaitant une excellente continuation dans sa carrière, au service des habitants de Zetting et de Dieding.

## Les traditions se perpétuent

Tous les 1er samedis du mois, à 12 h, la sirène retentit dans la commune. Tout le monde sait qu'il s'agit là d'un exercice consistant à vérifier le bon fonctionnement de cet outil nécessaire en cas de problème.

Mais ce que les Zettingeois ne savent pas, c'est le véritable rituel qu'effectue le sapeur-pompier Thierry MEYER, chargé de l'opération.

Il arrive devant la Mairie à 11 h 59. A 12 h précises, il appuie pendant 25 secondes sur le bouton de la sirène. Une fois sa mission accomplie, il fait d'un pas décidé les cinq mètres qui le séparent du café de la Mairie. Et là, comme il le faisait pour Pierre Lauer il y a bien longtemps déjà, Joseph Schmitt, le Cafetier, sert à Thierry un quart de vin rouge : "der Sirène vine"... offert par la maison.



# Définition des objets encombrants



Le District de Sarreguemines a mis en place un service de proximité de collecte des objets ménagers encombrants des habitants, assuré en 1999, par la société ESPAC (Agence de St Avoird - Tél. : 03 87 93 90 10 )

## Cette collecte doit :

- Permettre aux habitants de se débarrasser facilement de déchets courants, sans danger particulier, comme les vieux meubles ;
- En protégeant notre environnement et en respectant la réglementation qui assure cette protection ;
- A un coût très bas par rapport au coût de la résorption des dépôts sauvages ou à ce que coûterait à chaque habitant une solution individuelle.

**Pour atteindre ces objectifs, certaines règles doivent être respectées. Cette collecte n'est pas destinée à :**

- Se débarrasser aux frais de la collectivité de déchets, issus d'une activité professionnelle ou qui par leur quantité, leur poids ou leur volume, sont susceptibles de poser des problèmes aux équipes de chargement ou

d'endommager le matériel.

- Recueillir des déchets dangereux qui, par leur nature doivent, pour notre environnement, faire l'objet de collectes et de traitements spécifiques ;
- Recueillir des déchets pour lesquels existe une autre collecte publique mieux adaptée (ordures ménagères...)
- Ramasser des déchets verts

## Sont compris dans la dénomination des objets encombrants ménagers :

- Les objets volumineux provenant **exclusivement** d'usages domestiques, qui par leur nature, leur poids et leurs dimensions, peuvent être chargés par deux personnes dans la benne et dans **la limite de 2 m<sup>3</sup> par habitation et par collecte** correctement conditionnés et déposés en bordure de trottoir **dès 4 heures du matin.**

- Poids maximum de l'objet : 50 Kg
- Longueur maximale de l'objet : 1,50 m
- Volume maximum de l'objet à enlever : 1,5 m<sup>3</sup>

| DECHETS AUTORISES                | EXEMPLES                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ELECTROMENAGERS                  | Cuisinières, réfrigérateurs, congélateurs, aspirateurs, machines à laver, fourneaux, poêles à mazout (réservoirs vides), TV et matériels HI-FI                                 |
| MOBILIERS D'AMEUBLEMENT          | Tables, chaises, sommiers, lits, matelas, armoires démontées, canapés, fauteuils, bureaux, chevets, commodes, salons de jardin, parasols.                                      |
| CHAUFFAGES SANITAIRES            | Radiateurs, chaudières découpées, ballons d'eau chaude, chauffe-eau, lavabos, baignoires, bacs à douches, bidets.                                                              |
| OBJETS DIVERS                    | Vélos, poussettes, landaus, tables à repasser, jouets, divers articles de cuisine, articles de sport, les emballages carton, pliés et ficelés.                                 |
| AUTORISES DANS CERTAINES LIMITES | Résidus du bricolage familial (1 sac de 50 kg maximum). Les objets encombrants de moins de 50 kg et de moins de 1,50 m dans leur plus grande dimension. Fûts ouverts et lavés. |

# Définition des objets encombrants

| <b>DECHETS INTERDITS</b>                                                                                                                                  | <b>EXEMPLES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Déchets ne pouvant pas être traités avec les déchets banals, pour des raisons de sécurité des personnes ou de l'environnement (et de la réglementation !) | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déchets toxiques, inflammables, explosifs, tous déchets liquides (produits phytosanitaires, huile de vidange, acides...)</li> <li>- Contenants souillés par les mêmes produits (Ex. fûts, bidons d'huile, citernes à fuel...)</li> <li>- Pneus (à rapporter aux déchetteries).</li> </ul>                        |
| Déchets pour lesquels existe un service public adapté ou la possibilité d'une valorisation à domicile.                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordures ménagères</li> <li>- Cendres</li> <li>- Gazon, déchets verts (compostables)</li> <li>- Verre</li> <li>- Journaux, magazines.</li> </ul>                                                                                                                                                                  |
| Déchets provenant d'activités particulières éventuellement professionnelles                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gravats (lorsqu'il ne comportent pas de plastiques, métaux..., ils peuvent être éliminés à plus faible coût). Tolérance pour une faible quantité.</li> <li>- Huisserie</li> <li>- Citernes, cumulus, pièces automobiles ou mécaniques diverses.</li> </ul>                                                       |
| Déchets pour lesquels les moyens de collecte ne sont pas adaptés, susceptibles de provoquer des blessures ou des dégâts matériels.                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Câbles et fils de fer, notamment barbelés.</li> <li>- pièces métalliques épaisses ou résistantes notamment carcasses ou pièces détachées de voitures, poutrelles, barres métalliques.</li> <li>- Pièces de dimension ou poids trop importants :<br/>L &gt; 1,50 m ou poids<br/>&lt; 1,5 m<sup>3</sup></li> </ul> |

## Présentation à la collecte (encombrants)

Les sorties des objets encombrants des immeubles et leur dépôt en bordure de chaussée pour la collecte sont effectués par les habitants, de façon à ce que le personnel de collecte n'ait pas à pénétrer ou ramasser quelque objet ou déchet sur un domaine privé.

Les déchets seront sortis la veille au soir de la collecte.

Les objets déposés sur la voie publique aux jours

et heures de collecte, qui seraient ramassés à tort par l'entrepreneur, seront assimilés à des objets abandonnés par leur propriétaire et ne donneront lieu à aucune indemnisation par l'entrepreneur.

### **Dates d'enlèvement à Zetting et Dieding pour l'année 1999**

1<sup>er</sup> passage : Mardi 16 mars 1999

2<sup>e</sup> passage : Vendredi 17 septembre 1999





## Que faire avec les déchets végétaux ?

Jadis les déchets végétaux rejoignaient les déjections animales sur le tas de fumier. Mais à présent que les fumiers ont disparu... Que faire ?

La solution de facilité est de s'en débarrasser sur un terrain vague, au bord d'un chemin ou encore dans la forêt communale. Ces pratiques sont à proscrire.

La réglementation prévoit que les déchets verts (gazon, tailles de haie, feuilles mortes, fanes, mauvaises herbes, etc...) soient conduits à la déchetterie districale, rue de Bitche à Sarreguemines.

Mais ces déchets de fauche, de taille, de jardin ou même de cuisine (25% du contenu de nos poubelles) peuvent aussi être valorisés : on peut en faire du compost.

### Qu'est-ce que le compostage ?

Il s'agit de mettre à contribution les micro-organismes, en présence d'oxygène, pour transformer ce qui est fermentescible en un produit comparable au terreau fin : le compost. Ce produit constitue à la fois un stimulant pour l'activité biologique du sol et un apport de nutriment pour les végétaux.

### Comment composter ?

Il existe plusieurs méthodes. La plus simple et la plus rapide est celle du composteur individuel, c'est-à-dire d'un réceptacle en béton, en planches ou en kit PVC, placé au fond du jardin.

Mélanger les déchets, éviter les couches homogènes épaisses, réduire les gros éléments, remuer de temps en temps, rajouter, au démarrage, un peu de terre pour enrichir le compost en micro-organismes.

### Comment utiliser le compost ?

Jeune (de 3 à 6 mois), il peut être étendu en surface autour des arbres, entre les cultures, avant d'être intégré au sol 2 à 3 mois plus tard.

Mûr (de 6 à 12 mois), il se présente comme un terreau meuble, brun foncé ou noir et peut s'utiliser pour le potager, le jardin d'ornement, le rempotage.

## *Une enclave lorraine perdue et oubliée*

Dans ce bourg de 1800 habitants, les seuls restes de l'appartenance Lorraine sont les noms de famille RIOTTE-TABELLION-DUBOIS-BOURGUIGNON etc... et la magnifique église de l'abbaye bénédictine Saint Maurice, de style gothique lorrain.

Le mont Schaumberg domine le village, au nord, à 571 mètres d'altitude. Une chapelle commémorative y rappelle le souvenir des Français et des Allemands tués au cours des deux dernières guerres, ainsi que celui des victimes du travail. De la terrasse supérieure de la tour, on embrasse un magnifique panorama qui va vers le nord jusqu'au Hünserück et au Hochwald, vers le sud-ouest jusqu'à la Lorraine, distante de quarante kilomètres.

En l'an 600 avant Jésus-Christ, le Schaumberg est transformé en lieu de refuge par les Celtes. (On a retrouvé un monolithe utilisé comme pierre de sacrifice.) En 50 avant Jésus-Christ, les Romains y élèvent un camp retranché pour protéger les voies romaines qui se croisent en bas dans le village de "Wareswald". L'industrie de la terre cuite s'y développa au 3ème siècle après J-C. A cette époque fut construit un grand domaine avec relais postal, et un important établissement de bains, à l'endroit où se dresse aujourd'hui l'abbaye. Le mot celte "Tholey" équivaut à "bain public".

Vers l'an 600 de notre ère, et après les grandes invasions, le christianisme s'implante sous la domination franque, grâce à l'effort missionnaire de Saint-Wendel, ermite venu d'Ecosse, dont il était fils d'un prince local. Le diacre franc Adalgisel ou Grimo érige pour lui-même, au début de VIIème siècle, sur l'emplacement des restes de l'établissement de bains, la première église rectangulaire. L'évêque de Trêves, Modoald, la consacre et lui confère les droits d'une paroisse. Des prêtres se chargent de la direction des âmes dans les possessions très éparpillées en Sarre.

Le 30 décembre 634, Grimo remet sa

fondation au siège épiscopal de Verdun qui maintiendra sa souveraineté jusqu'au XIVème siècle. Trêves se charge de la direction spirituelle. Les Saints patrons de l'église sont Pierre, le prince des Apôtres, et Saint Maurice, chef de la Légion Thébéenne, mort martyr vers l'an 300.

### *L'abbaye Bénédictine*

Vers 750, l'église est élargie par un chœur rectangulaire ayant exactement les dimensions de celui de la basilique Saint Willibrord d'Echternach. Ainsi a dû commencer l'histoire de l'abbaye bénédictine, l'histoire qui reste obscure durant les premiers siècles. Au Xème siècle, l'archidiaconat de Tholey avec ses 154 paroisses est établi. Le chapitre de la cathédrale de Trêves en confie la charge à l'abbé, représentant l'archidiacre. En 1066, Kuno von Pfullingen, nommé archévêque de Trêves par Henri IV, est assassiné par les Trévirois et enterré dans l'abbatiale. Il est honoré comme martyr et patron secondaire. La fête de Saint Théobert, père cellerier du monastère, est également authentifiée depuis le XIIème siècle.

Après 1066, l'église est élargie en un rectangle à trois nefs, enfermant le tombeau de Saint Kuno sous l'actuel autel du Saint-Sacrement.

De 1212 à 1230, on voûte l'église. En 1230, l'abbatiale et le monastère sont victimes d'un incendie. En 1236, on érige une construction romane à trois absides, qui, en 1260, est la proie des flammes, avant même d'être achevée. En 1260, on commence la construction de l'église actuelle (style gothique primitif), d'influence tréviroise, lorraine et bourguignonne, le porche, du même style que celui de l'église Notre Dame de Trêves, le tour occidentale et quelques fenêtres hautes, sont les restes de l'édifice abbatial roman.

Vers 1302, l'église est achevée et sert d'église abbatiale et d'église de pèlerinage. Pour les chrétiens du village, on construit vers l'an mil, une chapelle sur l'actuelle place du marché (Eglise Saint Jean).

## *Le baillage et le monastère*

Le baillage appartenait aux comtes de Bliesgau et à partir de 1277, aux Ducs de Lorraine, qui, à leur tour, le donnèrent en fief aux "Chevaliers de Schauenburg", disposition qui n'apporta pas seulement protection au monastère, mais aussi maintes tribulations. En 1525, le Schauenburg est pris d'assaut par Franz von Schickingen et en 1631, pendant la Guerre de Trente Ans, complètement détruit. L'abbaye subit aussi, à plusieurs reprises, de grands ravages dûs aux incendies et aux pillages? En 1688, l'abbaye, que dirigeait alors l'abbé Gerhardt von Hasselt, adhéra à la Bursfeldef Union et fut témoin d'un essor de même qu'au XVIIIème siècle sous l'administration de l'Abbé de Roussel, qui érigea de nouveaux bâtiments conventuels et pourvut l'église de nouveaux autels. Son successeur, Théobert d'Hame (1730-1759) eut le mérite de procéder à la réforme interne.

Malheureusement, cet essor de la vie monastique ne dura pas. En 1769, le roi de France imposa à l'abbaye un abbé commendataire qui abusa financièrement de cette dernière. La Révolution française hâta le déclin. Le 7 juillet 1794, le monastère fut fermé, et, en 1798, église et abbaye furent mises aux enchères à Metz, pour 50 000 F. En 1806, un habitant de Tholey en fit l'acquisition pour 1650 gouldes nouvelles et l'offrit à la paroisse comme église paroissiale.



## *Nouvelle érection de l'abbaye*

Le 8 décembre 1949, le pape Pie XII fit réouvrir l'abbaye. Des moines de l'abbaye Saint Matthias de Trêves, sous la direction du Père Abbé Petrus Borne, arrivèrent en 1950, pendant la semaine sainte. Le deuxième dimanche après Pâques, le 23 avril, il y eut une messe solennelle. L'aile sud fut dotée d'un étage supérieur ; la porterie érigée en 1954, puis la construction du cloître. Depuis 1957, l'église, classée monument historique, fut rénoverée et consolidée durant six ans, grâce aux subventions de l'état et du diocèse.

## Les personnes âgées fêtent Noël .....

Le 20 Décembre dernier, nos aînés se sont retrouvés dans la salle socioculturelle, à l'invitation de la commune, pour la traditionnelle fête de Noël des personnes âgées.

Petite innovation cette année, l'âge des participants a été abaissé à 65 ans.

En contrepartie, seules les personnes qui n'ont pas pu participer au repas se sont vu remettre un cadeau par la commune.

Dans tous les cas, jamais la fête de Noël des personnes âgées n'a été aussi empreinte de Jeunesse.

Un après-midi, animé par l'orchestre LOS ARMANDOS, que les participants n'oublieront pas. Surtout lorsqu'après un coup de sifflet strident, le musicien Armand Beck montait sur une chaise pour donner à ce Noël... un air de carnaval en racontant ses "Witz" ponctués par les éclats de rire de nos anciens.



## Les huit minima sociaux

**Plus de 3,3 millions de personnes (6 millions avec leurs familles) bénéficient de minima sociaux. Ces allocations, versées sous condition de ressources, garantissent un montant minimum de revenu aux personnes ne pouvant tirer de leur activité, présente ou passée, des ressources suffisantes.**

Les minima sociaux concernent 4 catégories de population : les personnes âgées, les handicapés, les personnes isolées et celles privées d'emploi et/ou à faibles ressources. Pour chacune, on distingue un minimum dit "assurantiel" (quand les personnes ont contribué dans le passé) et un minimum dit de "solidarité" (quand les personnes n'ont pas suffisamment cotisé).

### Sans emploi ou faibles ressources : ASS, AI et RMI

- L'allocation de solidarité spécifique
  - montant : 2 401 F/mois<sup>(1)</sup> ;
  - bénéficiaires : 481 300 chômeurs inscrits à l'ANPE ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage<sup>(2)</sup> .
- L'allocation d'insertion
  - montant : 1 691 F/mois pendant 1 an<sup>(1)</sup> ;
  - bénéficiaires : 17 500 chômeurs ne remplissant pas les conditions de l'allocation-chômage<sup>(2)</sup> .
- Le revenu minimum d'insertion
  - montant : 2 429 F/mois ; 3 644 F avec 1 personne à charge<sup>(2)</sup>
  - bénéficiaires : 1 025 700 personnes de plus de 25 ans<sup>(2)</sup> .

### Vieillesse : le minimum vieillesse

Il comprend l'allocation aux vieux travailleurs et aux mères de famille (assurantiel) complétée par l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité (solidarité).  
- montant : 3 471 F/mois (personne seule) ; 6 227 F (couple) ;  
- bénéficiaires : 760 000 personnes âgées de plus de 65 ans (ou 60 ans en cas d'invalidité)<sup>(2)</sup> .

### Handicap : minimum invalidité et AAH

- Le minimum invalidité
  - montant : 3 471 F/mois ;
  - bénéficiaires : 87 300 salariés dont l'état de santé réduit la capacité de travail ou de gain d'au moins deux tiers<sup>(2)</sup> .
- L'allocation aux adultes handicapés
  - montant : 3 471 F/mois
  - bénéficiaires : 603 800 handicapés (taux d'incapacité au moins égal à 80% ou compris entre 50 et 80%)<sup>(2)</sup> .

### Isolement : allocation veuvage et API

- L'allocation veuvage
  - montant : 3 107 F/mois (dégressif, versement sur 3 ans) ;
  - bénéficiaires : 15 600 conjoints survivants d'un assuré de moins de 55 ans ayant un enfant élevé ou à charge<sup>(2)</sup> .
- L'allocation de parent isolé
  - montant : 3 198 F/mois (femme enceinte sans autre enfant) + 1066 F/mois par enfant à charge ;
  - bénéficiaires : 162 600 personnes seules avec enfant(s)<sup>(2)</sup> .

(1) : Au 1er janvier 1998, l'ASS a été revalorisée de 6% et l'AI de 29%. Décret du 10 mars 1998 (JO du 11/03/98).

(2) : Chiffres 1997 in rapport Join-Lambert.

## HALLOWEEN A ZETTING..... Le saviez-vous ?

Depuis quelques années les médias et la grande distribution tentent de réintroduire dans notre pays une fête en usage en Angleterre et aux Etats-Unis, la veille de la Toussaint (Littéralement Hallows'Eve).

Le 31 octobre les enfants évident des citrouilles, courges ou navets pour leur donner, au choix, un "visage" souriant ou grimaçant, puis ils y installent des bougies. Le soir venu ils allument ces cucurbitacées et les promènent au bout d'un bâton. Ils vont ainsi par petits groupes de maison en maison en criant : "Trick or Treak", ce qui veut dire : "donnez-nous des bonbons ou nous ferons une bêtise".

En fin de soirée, pendant que les enfants sont réunis pour manger les friandises collectées, les citrouilles éclairées sont déposées au bord des fenêtres, car elles sont supposées éloigner les mauvais esprits et les sorcières qui dansent leur sabbat cette nuit-là.

Il s'agit en réalité d'une très ancienne fête, un rite païen d'origine celtique pour conjurer les mauvais esprits. Avec



l'introduction du christianisme il s'est vidé de sa signification religieuse mais a perduré dans nos campagnes, à Zetting en particulier, jusque vers 1960.

Les anciens ont un sourire entendu et une mine espiègle quand on les interroge à propos des betteraves qu'ils creusaient, des yeux, nez, bouche qu'ils perçaient, avant d'y placer une bougie, de refermer le couvercle... en attendant le moment propice.

C'étaient les soirs d'octobre, à la sortie du Oktoberandacht, les garçons se précipitaient pour pouvoir allumer ces lanternes et les accrocher sur le parcours de la rue de l'église. L'effet d'épouvante était garanti : les filles hurlaient en apercevant ces Doodekêp que le vacillement de la flamme cachée dans l'évidement animait d'une vie terrifiante !...

Comme quoi la fête d'Halloween a bien existé chez nous, à Zetting, avant de disparaître après guerre pour réapparaître comme une pratique insolite venue d'Amérique !...

## Le saviez-vous

Si la préparation du repas de midi vous pèse, à cause de votre âge ou de votre état de fatigue, vous pouvez demander à bénéficier du partage quotidien d'un repas chaud à domicile. Pour tout renseignement, contactez la mairie en appelant le 03 87 02 36 00

## Combien de temps faut-il conserver les documents ?

### Emploi

Les fiches de paie, contrats de travail, les reçus pour solde de tout compte, les certificats d'employeurs, les décomptes d'indemnités journalières pendant les périodes de chômage et les relevés des points de retraite doivent être conservés toute la vie. Il est prudent de les entreposer en lieu sûr, dans un coffre en banque dans l'idéal, après en avoir fait des photocopies. Il faut aussi garder les avis de paiement des pensions et retraites complémentaires.

Autre document précieux, dont il ne faut en aucun cas se dessaisir, le livret de famille : le sien, et celui de ses parents, s'ils sont décédés. Il est requis pour le renouvellement des papiers d'identité, et pour prouver des liens de parenté.

### Maison

Dans l'avalanche de factures de gaz, d'électricité, de téléphone, relevés bancaires, quittances de loyers ou décomptes de charges de copropriété, avis d'imposition, que faut-il garder ? La réponse dépend essentiellement du délai de prescription, pendant lequel on peut se voir réclamer des sommes, ou engager soi-même une action si l'on s'estime lésé.

Le plus souvent, ce délai, fixé par l'article 2277 du code civil, est de cinq ans : ainsi, EDF-GDF dispose de cinq ans pour envoyer un rappel défavorable au client. Cet article 2277 vaut également pour le locataire. Il doit garder ses quittances de loyer pendant cinq ans, délai de prescription pour les actions en paiement ; par exemple, si le propriétaire se rappelle en 1998 qu'il a omis de demander à son locataire une partie des charges de 1991, il sera trop tard. Mais pour l'action en remboursement, la prescription est de trente ans : si le locataire s'aperçoit en 1998 qu'il a versé des charges trop élevées en 1991, il aura jusqu'en 2021 pour les réclamer.

Le code civil ne s'applique pas à tous les cas. C'est parfois la réglementation propre à l'administration concernée qui

prévaut. Ainsi, le délai de contestation des factures de téléphone est-il réduit à un an, en vertu du code des postes et télécommunications.

Le propriétaire d'un appartement doit conserver les décomptes de charges pendant dix ans, soit le délai dont il dispose pour agir s'il a été lésé. Il ne pourra pas remettre en question le *quitus* donné au syndic en assemblée générale, mais il pourra engager au tribunal de grande instance une procédure pour préjudice personnel (article 42 de la loi de 10 juillet 1965).

### Impôts

En matière fiscale, les copies de déclarations d'impôts, ainsi que les pièces justificatives pour les déductions et réductions doivent être conservées jusqu'à l'expiration de la troisième année suivant celle au titre de laquelle l'imposition est due : par exemple, pour les revenus de 1997, déclarés en 1998, on peut être contrôlé jusqu'au 31 décembre 2000. Il en va de même pour les preuves de paiement de la redevance télévision.

Pour les taxes d'habitation et taxes foncières, il faut garder les avis de recouvrement au moins deux ans, délai pendant lequel le fisc peut se manifester (article L. 173 du code des impôts). Enfin, en cas de vente d'un bien immobilier, de donation et de succession, un redressement fiscal peut intervenir jusqu'au 31 décembre de la troisième année suivant celle de l'enregistrement de l'acte ; ce délai est prolongé à dix ans en cas d'omission ou de défaut de déclaration.

### Banque

Le délai de contestation des relevés bancaires est de deux mois. Mais la banque est tenue de communiquer les documents comptables au détenteur du compte pendant six ans. On a cependant intérêt à garder ses relevés de compte et ses factures de carte bancaire pour connaître au jour le

jour l'état de ses finances, ou pour faire face à un éventuel contrôle fiscal, lequel peut intervenir dans les quatre ans suivant une déclaration aux frais réels. Enfin, sur le plan juridique, la prescription est trentenaire : conserver ses relevés bancaires pendant cette longue période peut être utile, en cas de divorce par exemple.

### Assurances

En matière d'assurances, la prescription est biennale pour les paiements de primes, actions en nullité de contrat et "répétition de l'indu" ; par exemple, un assureur qui aurait par erreur réglé un sinistre deux fois dispose de deux ans pour réclamer le trop perçu (articles L. 114-1 et 2 du code des assurances). Il faut donc garder pendant deux ans les polices d'assurances, avenants, quittances de primes, avis d'échéance, récépissé et double de la lettre recommandée de demande de résiliation d'un contrat, ainsi que l'accusé de réception donnant acte de cette résiliation. En revanche, pour les contrats incluant une garantie de responsabilité civile (multirisques habitation, assurance automobile), selon le code civil, la prescription est de dix ans. Il ne faut jamais jeter les dossiers d'accidents corporels, notamment les factures, constats, expertises médicales permettant de prouver la nature et l'importance du préjudice. A conserver également : les contrats d'assurance automobile, même si l'on a vendu le véhicule, ainsi que les factures de réparation, pour prouver le bon état de celui-ci en cas d'accident, et les factures des meubles et objets de valeur qu'il faudra produire en cas de vol ou d'incendie.

### Santé

Enfin, dans le domaine de la santé, le délai de conservation des décomptes de remboursement est de vingt-sept mois, correspondant au délai maximal de remboursement de la feuille de soins. Ces papiers disparaîtront avec la mise en place de la carte Vitale.

électricité ——— automatismes

# starck

Chantiers, bureau d'études  
Armoires, M.T.,  
Informatique industrielle

41, rue Principale  
**57450 THEDING**  
Tél. 03 87 29 13 13



Avec les tondeuses **TORO**  
maintenant vous pouvez recycler  
Renseignez-vous !!!

**MEYER**  
motoculture  
et services  
*Successeur C. Fabert*

SARREGUEMINES - Z.A.C. - Rue de Sarreinsming  
**Tél. 03 87 95 02 79**



3, rue de la Fontaine  
**DIEDING - 57905 ZETTING**

Tél. 03 87 28 30 24 - Fax : 03 87 02 02 85  
**HALL - STOCKAGE : 300 m²**

Agence de LYON  
48, rue de Décomberousse - **69100 VILLEURBANNE**  
Tél. 04 72 37 19 26 - Fax : 04 72 32 23 69  
**HALL - STOCKAGE : 300 m²**

**Crédit Mutuel**

CCM COTEAUX VAL DE SARRE

## La Bancassurance

Découvrez une assurance habitation exclusive :

**CORAIL 3000**

La Tous Risques Habitation sans franchise !

*Renseignez-vous auprès de nos agences*

à Zetting : Tél. 03 87 02 23 34

à Sarreinsming : Tél. 03 87 98 01 52

*Auberge  
aux Acacias*

*Les Frères GAPP*

1, rue de Sarreinsming - **57115 ZETTING**  
**Tél. 03 87 02 37 23**

*Fermeture hebdomadaire :  
mardi soir et mercredi toute la journée*



**PIERRON**  
IMPRESSION & CREATION

2a, rue Gutenberg - BP 90227 - 57202 SARREGUEMINES  
**Tél. : 03 87 95 14 31** - Fax : 03 87 95 14 31

- Impression et Edition • Cartes Postales et publicitaires
  - CD découpés - Laser cartes
- Impression numérique brochures, livres plaquettes, journaux
- Travaux offset couleurs, plaquettes, catalogues, affiches

Responsable de la publication : MEYER Jean-Marie  
Responsable de la rédaction : MASSING Marc

Avec la participation de : STERN Martine, MEYER Antoine, STENGER Fabien et GIOVANNI Dominique  
Nous remercions : M. WACKERMANN R., OBRINGER Charles, LUTMANN Julien, BARTHEL Raymond pour le prêt des photos



